

Calculer rapidement l'ordre de grandeur de mes retraites

Les estimations de vos droits sur le site [info retraite](#) sont à jour des nouvelles règles inscrites dans la réforme des retraites. Les nouvelles règles pour le régime complémentaire prennent en compte le recul de l'âge de 62 à 64 ans, la possibilité d'ouvrir le régime complémentaire en cas de carrière longue à partir de 62 ans avec une décote de 15%, et la « trimestrialisation » de la décote (calculée par trimestre manquant à raison de 1,25% par trimestre).

Estimer votre future retraite en trois étapes

1	<p>Récupérer vos droits acquis</p> <p>Consultez le site info retraite pour obtenir vos droits acquis dans vos anciens régimes, votre nombre de trimestres (de salariés, cas le plus fréquent) et les droits acquis à la CAVAMAC.</p>
2	<p>Estimer vos futurs droits CAVAMAC</p> <p>Pour le régime de base (RBL) : Si votre rémunération est supérieure au PASS (47100 € en 2025), vous aurez environ 370 € par an de retraite supplémentaire. Si elle est inférieure, calculez : $(\text{votre revenu} / \text{PASS}) \times 370$.</p> <p>Pour le régime complémentaire (RCO) : Dans la limite du plafond de 601 709 euros de commissions (en 2025), vos droits annuels seront égaux à vos commissions / 318.</p>
3	<p>Calculer votre pension finale</p> <p>Appliquez les décotes ou surcotes selon votre situation. Pour le RBL, retranchez 1,25% par trimestre d'anticipation (5% par an). Ajoutez 10% si vous avez élevé au moins trois enfants. Enfin, retranchez les prélèvements sociaux (généralement 9,1%).</p>

Exemple

Pour un agent déclarant 100.000 € de revenus et 300.000 € de commissions, chaque année de travail supplémentaire lui permettra d'accumuler environ 370 € (RBL) + 952 € (RCO).

- ⓘ L'impact de la décote/surcote est considérable : avec une retraite potentielle de 40.000 € à 64 ans, une décote de 15% la réduirait à 34.000 €. En travaillant jusqu'à 67 ans, elle pourrait atteindre 43.816 € (sans décote et avec trois années de droits supplémentaires), soit une augmentation de près de 30% en trois ans.

Ajustements finaux

N'oubliez pas de prendre en compte les trimestres pour enfants (8 trimestres par enfant sauf partage avec le père des trimestres d'éducation), information qui n'est pas toujours intégrée sur le site info retraite.

Vous avez alors l'ordre de grandeur de votre retraite globale. Il s'agit d'un montant brut. La dernière étape à ne pas oublier est alors de retrancher les prélèvements sociaux (CSG, CRDS et CASA) qui s'appliqueront en fonction du niveau de revenu de votre ménage, le cas général étant de 9,1%.